



Syndicat National des Enseignements de Second Degré

Section Académique de Besançon

19 avenue Édouard Droz - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.47.47.90 - Télécopie : 03.81.47.47.91

E-mail : [s3bes@snes.edu](mailto:s3bes@snes.edu) - Internet : [www.besancon.snes.edu](http://www.besancon.snes.edu)

---

## **CAPA des conseillers principaux d'éducation** *Séance du lundi 12 décembre 2011*

### **Déclaration préalable du SNES-FSU**

La CAPA d'avancement d'échelon qui se tient ce jour, se déroule dans un contexte particulier. Alors que le gel du point d'indice est persistant depuis de nombreux mois, que les personnels subissent, comme la plupart des salariés du public et du privé, de plein fouet la crise économique qui touche notre pays, le ministère persiste à vouloir, sous couvert de moderniser la fonction publique, modifier en profondeur nos métiers, et pour l'heure, c'est sur la question de l'évaluation des enseignants, CPE et CO-Psy qu'il tente de se faire la main.

Il est en effet prévu de substituer l'entretien professionnel à la note chiffrée et à l'appréciation générale sur la manière de servir. Le supérieur hiérarchique direct mesurera ainsi «la *valeur professionnelle* » et proposera éventuellement des réductions d'ancienneté en se basant sur des critères locaux qui pourraient être déconnectés du suivi des élèves, entre autres sur «les *résultats professionnels obtenus par l'agent au regard des objectifs qui lui ont été assignés* », «les *perspectives d'amélioration sur les trois années à venir* », «les *besoins de formation* » et «les *perspectives d'évolution professionnelle* ». Loin d'une évaluation experte de l'activité des CPE en lien avec leur contexte professionnel et les textes qui régissent leurs missions, c'est au contraire la contractualisation locale qui est ainsi imposée et avec un tout autre rapport au chef d'établissement. Au mépris du rôle éducatif du CPE, seraient privilégiées des délégations de tâches administratives ou des missions de coordination. Avec la volonté d'instituer cette évaluation de la performance, qui s'accompagne de la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels, de la baisse des moyens de la vie scolaire et de réformes contestées, c'est bien une mise au pas qui s'organise à l'échelon local et une négation du cœur de métier. Rappelons au passage que le SNES-FSU

dénonce un corps d'inspection qui évalue aussi bien les CPE, les documentalistes que les personnels de direction et revendique un corps d'inspection spécifique des CPE afin de redonner au métier son sens et son identité.

L'annonce la plus immédiatement scandaleuse portée par les textes en préparation était de bloquer l'ensemble des avancements pour tous les collègues, à l'ancienneté entre 2012 et 2015. La levée de bouclier a contraint le ministère à faire marche arrière d'urgence. Rappelons également que pour le SNES-FSU, et depuis des années, c'est l'exigence du passage de tous au rythme le plus favorable, la revalorisation significative du point d'indice, la reconstitution d'une échelle indiciaire plus ambitieuse qui redonneront de l'attractivité à nos métiers. On en est bien loin avec la proposition du ministre Châtel au dernier salon de l'Éducation, sur la revalorisation des débuts de carrière, qui au final ne concernera qu'une minorité de collègues.

Le SNES-FSU, dénonce une politique qui ne mènera nulle part sauf à une individualisation encore plus grande des carrières, qui ne répondra en aucune façon aux préoccupations quotidiennes des personnels et qui dénaturera profondément le sens même de nos métiers. C'est collectivement donc, lors de la journée d'action du 15 décembre, que nous porterons le refus de ce type de gestion dont la conséquence est de nous mettre sous pression permanente et d'instituer dans le service public des méthodes managériales qui ont prouvé leur inefficacité dans le privé et qui ont déjà été très largement interrogées et remises en question.